



Fonds de  
Dotation

# ARTS et CULTURES

*POUR IRRIGUER LA VIE HUMAINE !*



*La beauté n'est pas accessoire, elle est vitale. Elle est aussi indispensable à la vie de l'être que l'oxygène à la survie du corps. Sans elle, l'homme s'atrophie.*

*Restituer au monde la beauté, c'est en redonner le goût à chaque homme. Alors il fait l'expérience que le don gratuit de lui-même peut engendrer la beauté, et chacun de ses actes prend une densité nouvelle. Réduire la beauté à un superflu reviendrait à couper l'homme d'une dimension essentielle, la gratuité qui est le fondement même de son existence.*

Iris Aguetant,  
comédienne, membre du CA du fonds  
de dotation

**Spectacle *Hello Mister Chaplin*,  
Académie Internationale de Théâtre pour Enfants**



# LE FONDS DE DOTATION

## **QU'EST-CE QU'UN FONDS DE DOTATION ?**

Un fonds de dotation est un organisme à but non lucratif au service de la philanthropie et du mécénat, créé par la loi de modernisation de l'économie du 4 août 2008. Il s'apparente à une fondation, avec un fonctionnement simplifié.

## **LE FONDS DE DOTATION ARTS ET CULTURES**

### **Sa genèse**

Le Fonds de Dotation Arts et Cultures a été créé en 2010 à l'initiative d'acteurs culturels réunis par une foi commune en la vocation créatrice de la personne humaine. Partageant un même engagement artistique, ils ont suscité des foyers de vie culturelle et de nombreux projets artistiques, qu'ils animent en France et au-delà. Ils ont créé ce fonds de dotation pour mutualiser leurs ressources financières au service du développement de ces projets. Avec le temps, le rayonnement du fonds de dotation s'élargit aux amis, adhérents, familles, qui souhaitent participer par leurs dons à l'élaboration d'un monde pleinement humain via différents projets favorisant la création et la qualité de vivre ensemble.

### **Une vision de la personne**

Les projets soutenus s'ancrent dans la conviction que chaque personne est unique et se révèle dans ses capacités d'être et de création à travers la relation aux autres. L'art et la beauté sont des chemins privilégiés pour accéder à une humanité épanouie dans ses trois dimensions, corps, âme et esprit.

### **Les domaines d'intervention**

Le Fonds de Dotation Arts et Cultures a pour vocation de soutenir la création et la formation artistique, la valorisation du patrimoine architectural et paysager, la rencontre des cultures dans leur diversité. Il acquiert aussi des œuvres d'art qu'il met à disposition d'associations culturelles, pour rapprocher les œuvres d'un public qui ne les fréquente pas.

# QUELQUES PROJETS AIDÉS



Atelier d'artiste au Tournefou

**L'association Tournefou** (Aube), anime un lieu d'art pluridisciplinaire de résidences, d'expositions et de médiations, qui s'adresse à toute personne dès l'enfance. Le fonds de dotation a contribué à la construction d'ateliers d'artistes.



Initiation aux enduits traditionnels

**L'association Domino** (Haute Garonne) s'adresse en priorité à des personnes en situation de fragilité psychique ou de handicap mental. Le fonds de dotation s'est associé à l'achat d'une propriété près de Toulouse pour créer "l'hospitalité de la beauté" où la culture des terres et la création artistique contribuent à redonner dignité et espérance.



Domaine de Mestre Gouny, Roquesérière(31)



Jeu d'ombre dans la basilique de Vézelay. Photo Philippe Brame

**L'association Présence à Vézelay** a créé et anime la Maison du Visiteur, pour faire découvrir le patrimoine exceptionnel de Vézelay. Le fonds de dotation a accordé un prêt pour l'acquisition d'une maison vouée à l'étude et à la recherche sur le patrimoine roman.



**L'association la Valenne** (Charente Maritime) promeut l'art de bâtir. Le fonds de dotation subventionne l'accueil et l'animation de chantiers de construction avec de jeunes étudiants en architecture.



Maison d'étude  
du patrimoine (Vézelay)

*L'œuvre d'art est une fenêtre qui donne sur ce mystère indéfinissable que l'on appelle beauté ; elle ne s'ouvre pas sur le monde, mais elle ouvre le monde lui-même à la profondeur de la grâce à laquelle celui-ci peut acquérir la dimension d'une véritable présence.*

Jean Brun, historien de l'art



Le saltimbanque, extrait du film DVD *La danse du Nouvel Adam*  
Association Présence à Vézelay 2019

# LES DIFFÉRENTES MODALITÉS DU DON

Le fonds de dotation peut recevoir des dons manuels ou du mécénat d'entreprise, déductibles de l'impôt sur le revenu ou les sociétés. Mais la particularité d'un fonds de dotation, à la différence des associations, c'est aussi de pouvoir recevoir des donations et des legs, exonérés de toute imposition.\*

## **DONATION**

Une donation est un acte par lequel le donateur transmet de son vivant et gratuitement la propriété d'un bien mobilier ou immobilier à une personne. En général, le montant est plus important qu'un don manuel. Une donation peut être faite devant notaire, obligatoire dans le cas d'un bien immobilier.

### **Donation temporaire d'usufruit**

Le donateur donne le droit au fonds de dotation d'user et de percevoir les revenus d'un bien immobilier ou d'un portefeuille d'actions ou de titres pour une période déterminée et limitée (souvent de 5 à 10 ans).

À l'issue, le donateur retrouve sa pleine propriété du bien. Pour ceux qui sont soumis à l'Impôt sur la Fortune Immobilière, le bien apporté de cette façon ne fait plus partie de la base taxable.

### **Donation d'œuvres d'art**

Le fonds de dotation peut recevoir des œuvres d'art exonérées des droits d'enregistrement.

## **LEGS**

Le fonds de dotation peut recevoir tout objet, ou bien, par testament. Le legs se distingue de la donation par le fait qu'il ne deviendra effectif qu'au décès. D'ici là, il est révocable à tout instant. Le legs est alors exonéré de toute imposition.

### **Cas particulier du legs avec charge**

La transmission de tout ou partie de son patrimoine à un proche sans lien de parenté directe est soumise à une fiscalité élevée. Mais il est possible de léguer au fonds avec charge, pour le même montant transmis : c'est alors le fonds de dotation qui remet au proche le montant et qui règle les impôts correspondants qui sont moins importants.

\* Un document détaillé sur les donations et les legs est disponible sur demande.



*L'homme est immensément créateur de sa réalité intérieure et de la réalité qui l'entoure. L'homme en créant, se crée. Il crée des œuvres uniques en tant qu'individu. Il crée des œuvres collectives en tant que communauté. Il crée des styles de vie en tant qu'être individuel et collectif dans "l'art de vivre" de diverses cultures, au cours de l'histoire.*

Fidel Sepulveda, professeur en esthétique, Chili

Exposition au centre artistique du Tournefou



# FONCTIONNEMENT

## **ADMINISTRATION**

Le fonds de dotation est administré par un conseil d'administration de cinq membres, accompagné par un conseil consultatif de trois experts. Il publie dans les 6 mois suivant la fin de l'exercice ses comptes annuels, vérifiés par un commissaire aux comptes, qui établit un rapport. Ces documents, ainsi que le rapport d'activité, sont transmis au préfet chaque année et publiés au Journal Officiel.

## **RELATIONS AVEC LES DONATEURS**

Chaque année, une lettre annuelle informe les donateurs des actions réalisées ou soutenues durant l'année écoulée.

## **CRITÈRES DE SÉLECTION**

Les associations qui sollicitent l'aide du fonds de dotation doivent être à but non lucratif et d'intérêt général. Le conseil d'administration les accompagne avant et après l'engagement financier du fonds. Pour cela, il étudie avec les porteurs de projet le contenu, les objectifs, la durée, la pertinence, les partenariats, le budget, les difficultés rencontrées, la nature du soutien et les perspectives à 5 ans.

## **NATURE DES AIDES**

En tant qu'organisme de mécénat, le fonds de dotation accompagne le fonctionnement des projets par des subventions ou des prêts sans intérêt. Il peut aussi s'associer aux besoins d'investissement, mobilier comme immobilier.

L'argent est de nature **SPIRITUELLE**.

Il est une promesse acceptée.

Il naît entre deux personnes.

L'une prête et l'autre emprunte.

Elles font un pari commun sur l'avenir.

Puis, l'argent nouvellement créé devient une créance  
qui peut passer des uns aux autres.

L'argent se met à **CIRCULER...**

Il anime les échanges.

L'un donne et l'autre reçoit de l'argent,  
puis ce dernier donne de l'argent

et reçoit d'un autre un don, et ainsi de suite.

L'argent **COURT** ...

Il est devenu un instrument de réciprocité.

Présidant à tous les échanges, le voici étalon de toutes  
les valeurs marchandes (mais seulement marchandes !).

Alors une mécanique implacable de l'argent avide s'est installée.

Il n'y a qu'une issue pour redonner place à des valeurs humaines :  
l'intérêt pour l'autre dans le geste du don.

**DONNER** de l'argent,

c'est abandonner une part de sa créance.

Et la créance abandonnée devient germe d'avenir,  
comme le grain qui meurt pour donner la vie.

Une société en manque de dons

est condamnée à la souffrance et à la mort.

Les dons sont les portes de l'avenir.

**Philippe Leconte,**

membre du comité consultatif du fonds de dotation

## CONTACT

Fonds de Dotation Arts et Cultures

4 rue Bonnette 89450 VEZELAY

N° SIREN : 538 357 583 APE : 9499Z

tél : 03 85 98 13 93 / mail : fddartsetcultures@orange.fr

IBAN : FR05 2004 1010 0118 0875 4F02 221 / BIC : PSSTFRPPBOR